## VILLE DE ROYAN



## **DECISION**

Concernant la fixation des tarifs pour le Centre de Découverte Sportif = ° = ° = ° =

Le Maire de la Ville de ROYAN.

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 02 octobre 2017, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 04 octobre 2017 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu l'arrêté ASG N°17.2647 en date du 05 octobre 2017, portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Jean-Paul CLECH, Premier Adjoint au Maire, rendu exécutoire le 06 octobre 2017, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu la décision DC  $N^{\circ}16.153$  en date du 31 mars 2016 concernant la fixation des tarifs pour les Centres Sportifs, rendue exécutoire le 05 avril 2016,

. Vu la décision DC  $N^{\circ}16.346$  en date du 28 juillet 2016 concernant la fixation des tarifs pour les Centres Sportifs, rendue exécutoire le 02 août 2016,

## DECIDE

- de fixer les tarifs pour le Centre de Découverte Sportif à compter du 1<sup>er</sup> mai 2018, comme suit :

	Ancien tarif	Nouveau tarif
« Centre de Découverte Sportive » (6 – 12 ans) et « Acti Sport » (11 – 16 ans) <ul> <li>La semaine</li> <li>La semaine supplémentaire</li> <li>Le mois (4 semaines)</li> <li>Les 2 semaines</li> <li>La journée</li> </ul>	51,00 € 25,50 € 115,50 € 75,50 € 12,50 €	51,50 € 26,00 € 116,50 € 76,50 € 12.60 €
<ul> <li>« Les Royanturiers » (4 – 6 ans)</li> <li>Adhésion annuel</li> <li>Adhésion en cours d'année</li> </ul>	75,50 € 51,00 €	76,50 € 51,50 €

- d'encaisser la recette correspondante au compte 70631 fonction 422 du Budget Communal.

## Fait à ROYAN, le 29 janvier 2018

Certifié exécutoire Compte tenu de l'accomplissement des formalités légales le 2 février 2018 Certifié Conforme

Mairie de Royan le Par délégation du Maire, Le Directeur Général des Services HUBERT THOMAS Pour le Maire, Et par délégation Le Premier Adjoint, Jean-Paul CLECH